

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 14 juillet 2021

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès –Secteur bleuets biologiques provenant du programme ASREC.
N/Réf : 2010171C**

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 28 juin dernier. Par celle-ci, vous souhaitez obtenir les moyennes et les médianes des renseignements suivants, et ce, en deux sous-groupes (les plus petites et les plus grandes selon leurs superficies) concernant la production de bleuets biologiques au Programme d'assurance récolte (ASREC) :

- Pour l'année 2020 ;
 - Taille (nombre d'hectares) ;
 - Le pourcentage des superficies de 10 ans et plus,
 - Pourcentage des superficies de moins de 10 ans ;
 - Le rendement probable.

- Pour les années 2020,2019 et 2018 :
 - Rendements réels.

En réponse à votre demande, vous trouverez en annexe les renseignements visés par celle-ci. Prenez note que les sous-groupes ont été répartis en fonction de la moyenne totale de la production de bleuets biologiques au programme ASREC.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.

[REDACTED]

Isabelle Chabot
La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels

IC/sg

p. j.